



Madame, Monsieur,

Le collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Frisange, en conformité de l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, a l'honneur de vous convoquer à la réunion du **CONSEIL COMMUNAL** qui aura lieu

mercredi 06.07.2022 à 17h00

dans la salle de tennis de table au Hall Sportif Romain Schroeder à Frisange,

## ORDRE DU JOUR

### Séance publique

1. Construction d'un nouveau chalet des scouts - présentation et approbation devis
2. Aménagement parking pour chalet des scouts - présentation et approbation devis
3. Correspondance
4. Questions écrites au collège échevinal
5. Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier "Dépendances"
6. Approbation devis estimatif - Réaménagement des arrêts de bus "Um Hau" et du passage pour piétons dans la Letzebuengerstrooss
7. Approbation devis estimatif - Réfection chemins ruraux existants
8. Approbation devis estimatif - Frais d'études réaménagement N13 - Passage caméra
9. Approbation lotissement sis à Aspelt - Péiter vun Uespelt Strooss
10. Approbation d'actes notariés
11. Modification budgétaire - Acquisition terrains
12. Cours session 2022/2023: Organisation et fixation d'honoraires des titulaires
13. Cours session 2022/2023: Fixation des droits d'inscription
14. Création d'un nouvel article budgétaire
15. Approbation convention Hengesch
16. Approbation convention CREOS
17. Approbation avenant à la convention 2022 - Maison Relais Fréiseng
18. Résiliation convention JUKI asbl
19. Demande d'une autorisation d'ester en justice
20. Approbation "Nuits Blanches 2023"
21. Enseignement fondamental - Modification du règlement d'ordre intérieur
22. Château d'Aspelt - Approbation de la dénomination des différentes salles
23. Approbation avenant XVIII du règlement général de la circulation
24. Approbation d'un règlement temporaire de circulation
25. Approbation décomptes
26. Eglise d'Aspelt - classement comme monument national
27. Désignation de locaux pour les mariages et les partenariats civils
28. Règlement d'utilisation des locaux désignés pour pouvoir célébrer les mariages et les partenariats civils
29. Droits de préemption
30. Questions orales au collège échevinal

### Séance à huis clos

29.06.2022



NEANT

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le bourgmestre

le secrétaire